

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 751

Artikel: Agriculture : sixième rapport : pas trop fiers, mais bien contents
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017198>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas trop fiers, mais bien contents

L'armée a ses plans directeurs, l'agriculture ses rapports. Comme si le Conseil fédéral éprouvait le besoin de s'expliquer périodiquement sur ces deux gros postes de dépenses, qui représentent ensemble environ trente pourcent du budget de la Confédération, et suscitent à tous moments des débats-fleuve aux Chambres.

Ainsi, tous les sept ou huit ans, sous couverture verte comme il se doit, paraît le Rapport sur l'agriculture.

Le sixième du genre vient de sortir de presse, dont il vaut la peine de faire une lecture comparative. Sans se laisser impressionner par l'augmentation du volume d'une édition à l'autre (184 pages en 1969, 280 pages en 1976, 352 pages en 1984), pour une même matière, ventilée en trois parties: évolution de l'agriculture depuis le dernier rapport, mesures prises dans l'intervalle en matière de politique agricole, et grandes lignes de ladite politique pour les années à venir.

Rien à signaler au niveau du ton: il reste le même, à la fois résigné et satisfait. La recherche de solutions différentes s'avérant infructueuse, l'autorité choisit de justifier la politique pratiquée, «faute de mieux». On n'est pas trop fier, mais quand même bien content. Et tant pis pour ces hurluberlus qui s'imaginent pouvoir par exemple marier le vert et le vert, celui de l'agriculture avec celui de l'écologie; voyez-moi ces naïfs, qui préconisent des techniques douces là où l'exiguïté du sol et la mécanique des subventions impliquent au contraire une agriculture intensive et productiviste à outrance.

Comme aime à le dire Jean-Claude Piot, le patron de la grande machine agricole suisse, «les excédents sont la sanction de notre efficacité». Toujours ce mélange de fatalisme et d'autosatisfaction. On n'a pas pu beaucoup, mais on a fait tout ce qu'on a pu.

Mais il faut la peine de s'intéresser au fond du Sixième rapport, et plus précisément d'en comparer les conclusions avec celles des documents précédents. Et là on perçoit sans difficulté — même l'Agence télégraphique suisse et la presse non spécialisée s'en sont avisées — un déplacement des priorités en matière de politique agricole. Oh! rien à craindre, il n'y a pas péril en le domaine; mais tout de même, la pure et simple extrapolation n'est plus de rigueur, notamment en matière de revenu agricole. Il faut dire que si les trois derniers rapports ont été préparés pendant l'ère Piot, chef de l'Office fédéral de l'agriculture (encore souvent dénommé «division»), le sixième et dernier n'a de loin pas été rédigé entièrement du temps du radical Honegger, finalement à peine moins agricophile que son prédécesseur Brugger. Et le démocrate-chrétien Furgler, passé le 1^{er} janvier 1983 à la tête de l'Economie publique, n'a pas manqué de vouloir poser sa griffe sur le rapport en gestation — qui a du coup pris une année de retard. D'où les infléchissements constatés par tout lecteur attentif.

Pour illustration, prenons le cas déjà évoqué du revenu agricole. Jusqu'ici, la politique agricole disait poursuivre le but, lointain mais indiscuté, de procurer au producteur des champs un revenu analogue à celui de l'ouvrier des villes. Et de se lancer dans de délicates comparaisons entre leurs rémunérations-horaires respectives; avec pour résultat de faire apparaître régulièrement un écart plus ou moins grand en défaveur des paysans de la plaine, et un déficit immense, déprimant, ineffaçable au détriment des agriculteurs de montagne. Le fossé paraît impossible à combler; même les

importants moyens financiers mis à disposition n'y suffiront pas. D'où, la crise générale et l'insécurité de l'emploi urbain aidant, le renoncement au tabou du revenu paritaire. Non que le conseiller fédéral Furgler demeure sourd aux revendications de l'aile agricole du PDC (une bonne quinzaine de parlementaires fédéraux sur un groupe de soixante). Mais il veut décrocher, désenchevêtrer, défaire un bout du système — avec effet de se mettre tout le monde à dos pour organiser l'une de ces épreuves de force dans lesquelles son énergie et sa réglementation se démultiplient encore (aïe!).

DÉRAPAGE CONTRÔLÉ

Et pour amorcer le processus, rien de tel que le dérapage contrôlé du vocabulaire: au lieu de revenu paritaire, on parle désormais de revenu «comparable». Jolie inflexion terminologique, par laquelle on veut rompre avec la méthode traditionnelle de la «comparaison paritaire». Finies les acrobaties méthodologiques permettant de mettre en regard le produit du travail agricole et le salaire-horaire de l'ouvrier d'usine. Désormais, on comparera le comparable, en incorporant des éléments oubliés jusqu'ici malgré leur importance pour l'appréciation des véritables conditions de vie à la campagne. Moyennant quoi, grâce à l'addition de l'intérêt du capital propre ou de «facteurs exprimant la qualité de vie», le revenu paysan va prendre l'ascenseur, et se trouver à un niveau tout à fait comparable à celui des salariés. Fallait y penser et oser le dire. A noter qu'il y a sans doute encore de la marge du côté des avantages fiscaux concédés, de droit ou de fait, aux exploitants agricoles...

UNE FISSURE

Mais il y a mieux: tandis que le Sixième rapport se prononce comme les précédents contre la généralisation des prix différenciés selon les conditions de production, les conclusions signalent que «les pos-

sibilités d'échelonner les prix de produits dont la commercialisation est centralisée sont à l'étude» (par exemple dans le cadre de la préparation du futur nouvel Arrêté sur l'économie laitière). Voilà toujours une statue de plus dont le socle se fissure. Et d'ajouter que l'aide à l'agriculture de montagne — autre cause sacro-sainte — ne peut plus s'accroître indépendamment de la situation des finances fédérales (refrain connu des défenseurs des acquis sociaux, mais plutôt nouveau pour des oreilles paysannes). Et pour que tout soit clair: le Rapport ajoute que «de toute manière, il s'agit de faire preuve de retenue et de fixer certaines limites».

On croit entendre l'écho d'interventions faites ces dernières années aux Chambres fédérales, par les tenants de l'orthodoxie budgétaire, par les défenseurs ultras des consommateurs (en gros les porte-parole de l'aile non écolo, donc proche de Migros, de l'Alliance des Indépendants), et par un certain coopérateur nommé Otto Stich, paradoxalement élu en décembre dernier par une Assemblée fédérale fraîchement renouvelée et plus agricole que jamais.

Les réactions enregistrées dès la parution du Sixième rapport sont dans l'ensemble positives, y compris dans la presse agricole. Le secrétariat des paysans suisses a pourtant fait tout de suite connaître son opposition au chapitre concernant la politique du revenu. Et a émis quelques réserves à propos de la mise en œuvre d'autres mesures envisagées. Avertissement probablement donné en vain: M. Furgler ne l'entendra pas, tout occupé qu'il est à son duel avec les industriels à propos de la garantie contre les risques à l'innovation. Et si, comme certains lui en prêtent l'intention, le doyen de fonction du Conseil fédéral quitte l'Exécutif à la fin de sa troisième année de présidence, le radical qui devrait lui succéder à la tête de l'Economie publique saura gommer les passages délicats du Sixième rapport sur l'agriculture. Le calme revient

sur les campagnes — et surtout dans les officines agricoles de Brougg et d'ailleurs.

Le lobby du conservatisme agricole peut commencer à rassembler les premiers documents pour le septième rapport, qu'on pressent déjà tout empreint de résignation et de contentement.

NB. Malgré l'excellence de la documentation statistique fournie par le Sixième rapport, il y manque quelques-uns des tableaux fournis en 1981 par Bruno Altermatt, dans son étude sur les effets de la redistribution engendrés par la politique agricole suisse. D'où il ressortait que le système de financement actuel bénéficie davantage aux grandes exploitations qu'aux plus petites. Voilà qui aurait dû servir aux auteurs du Sixième rapport, tellement soucieux de privilégier l'exploitation familiale paysanne.

SPORTS

Le prix du spectacle

Le 8 juillet, au lendemain de l'assemblée des délégués de la Ligue suisse de hockey sur glace, «Le Matin» titrait son information: «Pas de vagues — Le petit monde du hockey sur glace suisse coule des jours tranquilles». On s'apercevait, pourtant, à la lecture du compte rendu de la manifestation, que la réalité était sensiblement différente: les délégués avaient tout simplement renvoyé à plus tard l'examen des comptes déficitaires.

En fait, le bilan des pertes et profits est maintenant connu. Une commission d'enquête intitulée «Avenir» présente un dossier permettant à certains de parler de scandale et de réclamer des têtes. La situation financière est désastreuse. Un énorme découvert doit être amorti. Les clubs devront fournir des montants à fonds perdus. Le pourront-ils? Quelques notes.

Le club de hockey de Bienne a accusé une perte de 315 000 francs pour la saison 1983/1984 — la pre-

mière équipe (Ligue nationale A) a coûté 1 million et demi.

Le club des patineurs de Berne (Ligue nationale B) a réalisé pendant la même saison 1983/1984 un bénéfice de 6000 francs, mais c'était le premier résultat financièrement positif depuis plusieurs années!

Pour retrouver la modestie, il faut descendre en deuxième ligue où le Star-Lausanne se contente d'un budget de saison de 20 000 francs pour cinq équipes (II^e ligue, IV^e ligue, juniors et école de hockey pour les moins de treize ans).

Et il faut bien l'admettre: il n'y a pas que le hockey où les finances des clubs et des fédérations sont difficiles à équilibrer.

En football, le FC Zurich a enregistré une perte de 60 000 francs en 1983. Le Servette doit trouver des recettes pour un budget annuel de plus de 3 millions. Le SC Zug avait environ 600 000 francs de dettes à la veille de la saison actuelle et un budget prévoyant un déficit de 500 000 francs pour cette saison.

D'accord, le Grasshopper Club a réalisé un bénéfice de 236 500 francs, mais combien d'autres clubs peuvent en dire autant? En tout cas pas Yverdon Sports dont l'ascension en ligue B pose pas mal de problèmes financiers.

On comprend dès lors l'activité du lobby sportif des Chambres fédérales entraîné par Adolf Ogi pour s'opposer aux réductions de subventions. Ici, le «moins d'Etat» n'est pas de mise!

On comprend aussi l'impérieuse nécessité de la chasse aux mécènes qui s'organise partout — mais y en a-t-il assez pour la centaine de sports pratiqués en Suisse? Il y aurait là un sujet de méditation pour ceux qui veulent créer une «science des sports» (Sportwissenschaft), selon l'expression utilisée par M. Kurt Egger, nouveau directeur de l'institut d'éducation physique de l'Université de Berne («Der Bund» 2.2.84). Peut-être les animateurs de l'Association suisse des sciences appliquées aux sports y consacreront-ils une de leurs prochaines journées d'études.